

Nom et coordonnées de l'école :
Ecole élémentaire de Fargues St
Hilaire
25 bis route des écoles

Commune : Fargues St Hilaire

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE**

Date : Mardi 12 novembre 2024

**Circonscription
Bègles-Flourac**

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Mme Turon

Inspecteur de l'éducation nationale : Mme Triolet

Equipe enseignante :	Mmes Buffo, Cornillet, Corsiez, Le Cam, Gasson ,Léger-Ardurat, Vanelstlande et Turon, M Laroche
Président des DDEN de la Gironde	M Nouveau
Le maire et son adjoint	M Gautier, M Vicier (Adjoint aux affaires scolaires),
Partenaires (UFCV)	Mme Darnis (directrice de l'ALSH du domaine de la Frayse) et Mme Golfier (directrice adjointe de l'ALSH)
Parents élus	Mmes Mallet, Derhy, Gaillard etVerdon M Gauron

Excusés : Mme Triolet,
Mme Maulin (congé maternité), Mme l'Herbier, Mme Girard(enseignantes)
Mmes Chambellon et Robert, M Couturier (parents d'élève)

Début du conseil d'école : 18h10

Secrétaire de séance : Carole Cornillet

- Présentation des membres du Conseil d'école (tour de table)

- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du vendredi 11 octobre 2024 : La liste des parents « Les indépendants réunis » 9 titulaires (pas de suppléant) est élue 60 % (2023 : 66.10%).

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

- Ouverture d'une neuvième classe en septembre 2024.
L'équipe enseignante est composée de :Mme Farah Vanelstlande CPA : 21, Mme Kareen Léger-Ardurat CP B : 21, Mme Aude Corsiez CE1 : 24, Mme Corinne Le Cam CE1/CE2: 20, Mme Elisa Buffo : CE2 : 22, Mme Carine Gasson CE2/CM1 : 23, M Philippe Larroche CM1 : 24 Mme Karine Turon et Mme Carole l'Herbier CM2 A : 23 et Mme Cornillet CM2 B: 23
TOTAL : 201 élèves

a) Règlement intérieur, Charte de la Laïcité et Charte de la diversité

Suite à la demande de M Nouveau (DDEN) , ajout fait ce jour au règlement intérieur : « tout appareil numérique est interdit à l'école ».

Vote pour acceptation : Accepté à l'unanimité

b) Sécurité à l'école

- Plan Vigipirate : Niveau urgence attentat
- Les enseignants assurent la sécurité des élèves durant le temps scolaire. Ils sont sous la surveillance du personnel communal + animateurs (UFCV) du domaine de la Frayse pendant la pause méridienne.
- Sortie occasionnelle ou régulière pendant le temps scolaire : l'enseignant peut sortir seul avec sa classe. Plus besoin d'autorisation parentale si la sortie est comprise entre 8h30 et 16h30.
- PPMS : mise à jour en cours .

Exercice évacuation incendie effectué le 9 septembre 2024. A noter la classe 9 (algeco) n'entend pas la sonnerie étant à proximité immédiate de l'école maternelle.

Exercice attentat intrusion : Nous ne pouvons, à ce jour, réaliser que le scénario « se cacher » . Cet exercice a eu lieu le jeudi 17 octobre. Le compte rendu a été envoyé à la mairie et à la DSDEN. Il mentionne les travaux à effectuer pour assurer la sécurité des élèves (sonnerie pas audible depuis la classe 9, le store à remplacer dans la salle audiovisuelle).

Questions des parents sur la sécurisation du passage piéton devant les écoles.

Le matin le personnel détaché par la mairie arrive à 8h27 pour une ouverture des portes à 8h20 et une fermeture à 8h30 . Une corrélation entre les deux serait bienvenue et nécessaire.

Le soir le personnel détaché par la mairie devrait se concentrer sur son rôle et être plus attentif pour assurer la sécurité des enfants et des parents.

Proposition de signalisation colorée au sol pour les passages piétons (certes les chauffards resteront des chauffards mais peut être que cela en fera ralentir certains ..)

Réponse de M Vicier : rappel sera fait aux agents communaux de respecter les horaires.

Questions des parents sur les parkings devant les écoles.

Est-il possible que la mairie fasse pression envers la gendarmerie pour que des rondes avec verbalisation soient effectuées concernant le stationnement sur les places réservées au P.M.R. ?

Encore beaucoup d'incivilités de certains parents sur le parking de la crèche, qui se garent en plein milieu et de ce fait bloquent d'autres pour sortir de leur place ;

Il y a certes un problème de parking c'est une réalité, mais restons intelligents et courtois pour donner l'exemple à nos enfants.

Mme Darnis informe que la place du mini bus réservée au mini-bus de l'UFCV est également tous les jours occupée.

Réponse de M le maire: De nouvelles demandes vont être faites à la gendarmerie.

Questions des parents sur les travaux.

Quelle est la nature des travaux de rénovation qui ont été engagés pendant les vacances d'été, en attendant la création du nouveau groupe scolaire ?

Existe-t-il un plan pluriannuel de travaux pour permettre aux enseignants et aux élèves de travailler dans de bonnes conditions ?

Réponse de M Vicier : Tous les ans des travaux sont demandés par la directrice. Beaucoup de travaux avaient été suspendus dans l'idée de création d'un nouveau groupe scolaire.

Les travaux ont repris progressivement depuis l'an dernier. M le maire rappelle l'obligation faite à la mairie d'avoir des bâtiments en conformité. Le suivi existe depuis toujours.

La façade a été rénovée et consolidée.

Mme Turon souligne l'oubli de la partie porche de la classe 3 et informe du récent soucis du sous plafond qui a nécessité une intervention en urgence des services techniques.

M le maire assure que l'inspection a été faite et que des traces de capricornes ont été détectées. Un traitement est programmé.

Travaux demandés au niveau du grand portail effectués cet été.

Travaux de curetage des réseaux d'évacuation des eaux pluviales situés sous le préau sont prévus ce 13 novembre 2024

Travaux d'accès à la classe 9 (algeco) effectués durant les vacances de la Toussaint mais toujours pas de mobilier ni de connexion internet.

Réponse de M Vicier : La mairie ne travaillera plus avec la plateforme Capaqui.

Une partie de la commande est disponible mais l'intégralité des meubles sera livrée en une seule fois le 9 décembre 2024.

M.Nouveau précise qu'une proposition de loi est en cours (les mairies ne seront plus dans l'obligation de faire des commandes avec appels d'offres pour les fournitures scolaires).

Classe 1 : Mme Gasson signale que lorsqu'il pleut fortement et longtemps, il y a une flaque d'eau au niveau du lavabo. L'eau entre par un petit trou de la fenêtre.

Réponse de M Vicier : Du mastic –colle sera posé au niveau de l'infiltration.

Classe 3 de Mme Léger Ardurat : manivelle du volet roulant toujours en commande.

Couloir cantine : La porte donnant à la cantine est défectueuse depuis plusieurs mois (on ne peut pas la fermer) : M. Nouveau (DDEN) précise que c'est une urgence si l'école ne peut être fermée.

Questions des parents sur la *Haie du voisin* :

Le voisin attend un courrier officiel de la mairie pour arracher sa haie afin que le trottoir soit enfin praticable correctement.

La mairie peut-elle s'engager à faire ce courrier officiel?

Réponse de M le maire :un premier courrier a été envoyé en février 2024 laissé sans réponse. Mise en place prochainement d'une procédure juridique avec courrier au procureur .

c) Hygiène à l'école

Les locaux sont nettoyés tous les matins avant 8h et de nouveau à 13h30 pour les sanitaires.

Mme Olaya rappelle la vétusté de ces derniers et demande si des travaux sont prévus. Monsieur le maire s'est engagé à faire chiffrer des travaux notamment pour le pare-vue

Réponse de M Vicier: Il est compliqué de les positionner en tenant compte des règles d'accès PMR.

d) Budgets municipaux

Budget par élève pour l'année civile 2024: 73 € pour les fournitures solaires, les fichiers, les manuels, les locations de bus.

Le compte fonctionnement vient d'être clôturé pour l'année 2024.

La commande des ramettes de papier est groupée avec celle de la mairie ce qui a permis depuis septembre 2023 de faire baisser les prix considérablement (17€ le carton de 5 ramettes au lieu de 34€).

En attente de la dernière commande faite le 18 octobre 2024.

e) Coopérative scolaire (OCCE 33)

Bilan fait par Mme Gasson mandataire adjointe : année scolaire 2023 / 2024

Solde positif en juillet 2024: 14 567,01€

Cotisations : 2940 €, bénéfices fête de l'école : 2553€, vente Photos : 1214 €, don de l'APE : 1800 € ,
dotation mairie pour séjours avec nuitée 5500 €

M.Nouveau précise que l'école paye une cotisation à l'OCCE (une assurance pour couvrir tous les élèves)

Mme Turon précise que toutes les sorties à la journée sont gratuites pour les parents qui seront informés du financement (transport pris en charge par la mairie et billetterie par la coopérative scolaire).

• **Communication**

a) Parents/Enseignants

Cahier de liaison, mail ou message sur répondeur. Rencontre sur rendez-vous.

Application Klassly : une seule classe l'utilise (celle de Mme Léger-Ardurat)

Le cahier de liaison reste l'outil de communication privilégié pour toutes les autres classes.

b) Parents/Direction

Cahier de liaison, mail ou message sur répondeur. Rencontre sur rendez-vous. Mme Olaya est déchargée les lundi et jeudi.

c) Parents/Mairie :

La directrice redonne le numéro pour joindre le personnel communal et les animateurs pendant la pause méridienne : 07.87.24.20.07

II) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux du projet d'école 2020/2024: Améliorer les résultats des élèves dans les

apprentissages fondamentaux pour garantir un parcours de réussite.

Favoriser l'inclusion de tous les élèves dans une logique de parcours.

Préserver/ améliorer le fonctionnement de l'école (climat scolaire).

Suite à l'inspection d'école, un rapport a été rendu. Le nouveau projet d'école sera rédigé durant l'année scolaire.

b) Présentation du protocole harcèlement de l'école : référent école : Carole Cornillet.

Cette année nous validerons le niveau 2 suite à notre formation assurée par l'équipe de circonscription (18 h de formation)

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité ministérielle. Tous les élèves ont été sensibilisés à cette thématique lors de la journée du 7 novembre. Un questionnaire anonyme a été réalisé auprès des élèves de CE2, CM1 et CM2. Les résultats sont en cours de traitement.

Le plan de prévention PHARE est très cadré , protocole très précis.

Un protocole a été déclenché l'an dernier. Un nouveau vient d'être déclenché récemment.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école :

L'opération « Nettoyons la nature » du mois de septembre a permis de ramasser 45 kg de déchets.

Défis « jeu ma petite planète scolaire » : certaines classes vont y participer.

Les courses solidaires en faveur du Téléthon se dérouleront autour du terrain de foot, si le temps est clément, le jeudi 12 décembre entre 14h et 16h.

Pour la collecte de fonds, une boîte sera mise à disposition des enfants et des familles.

Collecte pour les restaurants du cœur en février 2025.

Spectacle de fin d'année : 2 chorales sur le thème de l'eau et de la nature, de 4 et 5 classes avec un spectacle le vendredi 27 juin 2025 lors de la fête de l'école.

Projets spécifiques aux classes :

Projet école et cinéma : les classes de Mme Léger-Ardurat, Mme Corzier, Mme Turon et Mme Cornillet y participent. Les élèves assisteront au visionnage de 3 films durant l'année scolaire au cinéma de Créon.

Projet randonnées : Les classes de Mme Léger-Ardurat, Mme Corzier mettront en place des journées randonnées pédestres.

Projets de séjours avec nuitée :

- Les classes CPA, CPB, CE1, CE1/CE2 et CE2 se rendront au Domaine de la Frayse pour des activités autour de la faune et la flore. Les plus grands dormiront sous tente.

Plusieurs parents de CE2 trouvent dommage que la sortie de fin d'année se fasse au même endroit qu'ils font le péri tous les soirs et les vacances scolaires, car 80% des enfants connaissent ce lieu par cœur, est ce pour une question de budget pour le bus?

Les parents ne remettent pas en question la qualité du séjour ou les activités qui s'y feront mais juste le lieu qui n'est pas très dépaysant.

Réponse de Mme TURON: Il n'y a aucune obligation de faire des sorties avec nuitée. L'organisation d'un séjour avec nuitée est très encadré, très chronophage. Les nouveaux programmes précisent que les élèves devront bénéficier d'au moins un séjour sur leur scolarité. Les actuels élèves de CE2 sont déjà tous partis lorsqu'ils étaient en CP. Les actuels élèves de CM2 sont également tous partis au moins une fois depuis le CP.

Les élèves farguais ont la chance de partir, Mme Turon précise que les écoles des communes de proximité n'organisent pas de séjours de façon si régulière.

- Les classes de CM1 et CM2 A se rendront à Andernos pour un séjour voile (catamaran). Les déplacements sur place se feront à vélo.

M.Laroche demande à la mairie si elle peut obtenir un créneau dans une piscine afin d'avoir une journée permettant de valider le test d'aisance aquatique dans l'optique du séjour à Andernos.

Vendée Globe : Les classes de CPA, CM1 et CM2 A vont suivre les skippers lors de leur course en solitaire autour du monde.

Projet potager et cycle vélo : La classe de CM1 sera en charge du potager

M.Nouveau précise que des projets sont organisés avec l'union départementale des DDEN : Les écoles peuvent candidater . Concours sur le thème des jardins , le patrimoine , concours photo.

Projet de sorties à Bordeaux et visite du musée des Beaux Arts : classes de CE2/CM1 et CM2 B

d) Accueil périscolaire

Quelques changements dans l'équipe d'animation :

M Domange quitte son poste de directeur adjoint pour un poste de référent inclusion (meilleure inclusion des élèves en situation de handicap)

Arrivée de nouveaux animateurs. Présentation de Mme Golfier (adjointe de direction de l'ALSH).

Organisation de l'accueil du matin, en salle de motricité à l'école maternelle de 7h15 à 8h20.

Pause méridienne : 3 animateurs et 2 agents communaux. Ces 2 heures sont toujours un temps délicat. Le taux d'encadrement est faible mais légal.

Mme Darnis insiste sur le fait que les parents n'hésitent pas à faire remonter les éventuels problèmes lors de cette pause. Elle répond aux mails et au téléphone.

Organisation de l'accueil du soir , au domaine de la Frayse. Les élèves inscrits à l'aide aux devoirs partent en premier de l'école.

Différents ateliers sont proposés : théâtre, bricolage, jeux de société etc...

Mme Darnis rappelle l'obligation faite aux parents de passer à l'accueil après avoir récupéré les enfants à l'aide aux devoirs.

Questions des parents sur la pause méridienne et les récréations.

Il a été relaté qu'un groupe de garçons de CM2 terrorisent les plus petits lors des pauses : ils poussent, tapent, ridiculisent,..

Il s'agirait toujours du même groupe d'élèves.

Il semblerait que les animateurs du péri connaissent le problème, et tentent de faire régner un climat plus calme lors des pauses méridiennes, mais nous souhaitons avoir les avis des maîtresses ?

Ces grands qui jouent au basket se positionnent sous le préau principal et les garçons plus jeunes jouent à la balle sous le préau vert.

Ceux qui ne jouent pas au ballon, se prennent les ballons dans la figure sous le préau vert aussi, et ne disposent plus de lieu de jeux plus tranquille...

Est-il possible de créer des zones de jeu afin que chaque activité puissent se faire sans contrainte ?

Réponse de Mme Darnis : Les zones de jeux quant au ballon ont été définies de nouveau.

Questions des parents sur la cantine.

Beaucoup d'enfants se plaignent du climat de la cantine :

- Personnel pas aimable, et lorsque les enfants veulent goûter à un plat et qu'ils n'aiment pas, il se font fâcher très fort (gronder quasiment jusqu'à les faire presque pleurer) , et de ce fait n'osent plus jamais goûter de peur de ne pas aimer.

- Certains enfants auraient le droit de se resservir et d'autres pas

- Certains se plaignent de ne pas manger avec leurs copains,

- La sonnerie que certains élèves n'entendent pas (ou ne font pas attention), en fonction de là où ils se trouvent....qui les obligent à manger tard

- Les dames de cantine ont des bouchons d'oreilles et n'entendent pas quand on leur demande quelque chose (par exemple lorsqu'ils ont un fruit moisi et qu'ils demandent à en avoir un autre)

- L'année dernière il a été demandé le service à table du plat principal est ce que cela est prévu? si oui pour quand?

Mme Turon a reçu M Ségala , à la demande de ce dernier, le jeudi 7 novembre, pour évoquer les nombreux dysfonctionnements des 3 services de restauration. Mme Turon lui a rappelé les nombreuses remontées négatives des élèves qui regrettent notamment, de ne pouvoir manger avec leurs camarades, du bruit, du manque de patience et d'écoute des agents municipaux. Elle réitère les nombreux axes d'améliorations des services proposés depuis des années lors des conseils d'école. Les élèves et leurs parents sont en attente de changements. M Ségala lui a indiqué qu'il n'aimait pas que les choses lui soient imposées.

Lors de l'entretien, Mme Turon demande pourquoi une des collègues AESH ne peut pas déjeuner en même temps que l'élève qu'elle accompagne. M Ségala l'encourage à faire une demande écrite précise par mail à la mairie. Il précise également l'interdiction de manger un bout de pain lors du service si la collègue AESH ne s'est pas inscrite pour déjeuner à la cantine. Cela n'est pas acceptable. Mme Turon rappelle que la pause déjeuner de l'AESH n'est qu'à 13h30, il est donc légitime qu'elle puisse décider de réserver le repas de la cantine ou non et de manger un bout de pain dans ce dernier cas.

Mme Turon a demandé à Monsieur Ségala la mise en place du service au plat (1 plat pour 6 élèves) en remplacement du service à l'assiette, afin de gagner du temps sur les services. Il indique que le service au plat engendre beaucoup de gâchis. La directrice ne peut accepter cette réponse. Les plats peuvent être préparés en fonction de l'âge des enfants à table. Le service au plat permettrait de gagner 10 à 15 minutes sur chaque service et tous les enfants déjeuneraient en même temps. Cette organisation peut faire baisser le niveau sonore.

La mairie reconnaît que c'est le cuisinier qui décide et qu'ils sont presque impuissants face à lui !

Mme Gasson a 7 élèves de CM1 qui déjeunent à la cantine : pourraient-ils manger avec les autres CM1 quand cela est possible. ? Elle en fait la demande à M Ségala début septembre. Le système a fonctionné 3 semaines. M Ségala ne souhaite plus s'occuper de cela.

Mme Turon rappelle que lors d'un précédent conseil d'école, nous avons évoqué l'idée de rendre les enfants actifs dans la rédaction d'une charte de bon comportement.

Mme Darnis confirme qu'un animateur du périscolaire peut se rendre disponible pour rédiger cette charte de bon fonctionnement de la cantine.

III) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

La différenciation pédagogique :

Le maître la met en place seul en classe avec ses élèves à tout moment. La durée étant à déterminer en fonction des besoins.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires :

Suite à une demande ministérielle, les APC doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles et contribuer à la maîtrise de la langue pour tous [langage et lecture]. Ils permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le PPRE :

Il peut être proposé aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un **Programme Personnalisé de Réussite Éducative**. Il concerne des élèves qui rencontrent des difficultés importantes ou moyennes.

Le PPRE est formalisé dans un document signé par l'élève et sa famille. Il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève. Il est possible qu'il y ait la collaboration du RASED et d'autres partenaires associés (médecin scolaire, orthophoniste,...)

Le RASED : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Il est sollicité pour des difficultés résistantes ou en prévention chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Ces interventions sont réalisées par des enseignants spécialisés, en coordination avec la famille et avec son accord.

Intervenant dans le temps scolaire le RASED est composé:

- ▶ L'aide spécialisée à dominante pédagogique : E
- ▶ L'aide spécialisée à dominante rééducative : G (Difficultés d'autonomie, de comportement, de grandir, d'estime de soi,...)
- ▶ Le psychologue de l'Éducation Nationale.

Mme L'inspectrice tient à ce que le RASED soit davantage présent.

Remarque : 1 élève sur 200 a été pris en charge par la maîtresse E sur l'année scolaire 2024/2025.

Le PAP : (projet d'accompagnement personnalisé) Si un diagnostic est posé pour des troubles de la langue écrite (dys-lexie, dys-orthographe), des difficultés importantes en mathématiques (dyscalculie), des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), des troubles de langue orale (dysphasie), des maladresses pathologiques (dyspraxie) ou autres troubles non résolus par la mise en place du PPRE.

Les demandes de PAP par les parents d'élèves sont en net augmentation.

Le médecin scolaire qui valide les PAP est à mi temps. Les délais sont donc très longs.

M Nouveau rajoute que les conditions de travail proposées par l'Éducation Nationale n'encourage pas les candidatures. Il manque beaucoup de médecin scolaire.

Le PPS : (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Il a pour but de permettre la scolarisation d'un enfant présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, dans les meilleures conditions. Ce sont les parents qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à la **MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées)**.

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap est une personne (homme ou femme) recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes handicapés. 3 AESH s'occupent de 4 élèves sur l'école cette année.

Le PAI :

le **Projet d'Accueil Individualisé** est mis en place pour les élèves atteints de troubles de santé. Il concerne les enfants atteints de pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, troubles spécifiques du langage... Il est mis au point à la demande de la famille ou en accord avec celle-ci, en concertation étroite avec le médecin scolaire.

Actuellement : 16 PAI sur l'école.

Mme Olaya rappelle qu'aucun médicament n'est administré en dehors des PAI.

Les PAI sont en augmentation dans l'hexagone précise M.Nouveau.

Il précise que lors d'une urgence, la priorité est d'appeler le SAMU. Les parents ne sont donc informés qu'après l'avis médical sollicité au SAMU.

La Réunion d'Équipe Éducative :

Les **Réunions d'Équipes Éducatives** ont pour objet de permettre aux différents partenaires (médecin, enseignant, directrice, psychologue, parents, orthophoniste,...) de pouvoir confronter leurs points de vue et d'ajuster au mieux l'intervention de chacun en fonction de l'évolution de l'enfant. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

- b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A, SEGPA...) et partenaires associés. Il n'y a pas d'élèves relevant de ces dispositifs pour l'instant cette année.

MAIRIE

Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

Fin du conseil d'école : 20h20

Le prochain conseil d'école aura lieu le : Mardi 18 mars 2025 à 18h

Fait à Fargues St Hilaire le 13 novembre 2024

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole

La Secrétaire de séance :